

RAPPORT N° 95/5-16  
au Conseil Municipal

OBJET

**RHI BASSIN COUDERC - BELLEPIERRE - RESEAUX PRIMAIRES**

**CONVENTION DE MANDAT A LA SEMADER**

Dans le cadre des travaux de viabilisation primaire de la RHI-BASSIN COUDERC (réseau d'eau potable et d'assainissement d'eaux usées) il convient :

\* de procéder au redimensionnement des canalisations de refoulement entre les réservoirs Reydellet, COUDERC et LACROIX, suivant les caractéristiques définies par l'étude de renforcement des ressources en eau des secteurs de BELLEPIERRE et du BRULE.

Le coût global des travaux et études est estimé à un montant HT de 7 498 000 F avec une participation de l'opération RHI à hauteur de 3 051 000 F.

\* de confier à la SEMADER qui intervient sur le site au titre de l'opération de RHI, un mandat pour la réalisation de cette opération.

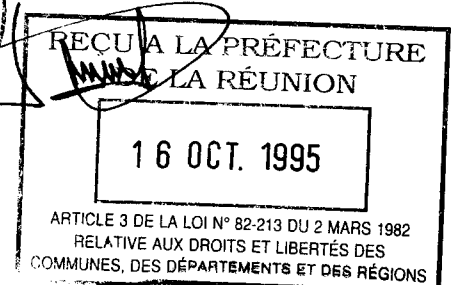
Je vous demande donc :

- d'approuver le programme de travaux ainsi que le financement proposé ;
- d'approuver le projet de convention de mandat à signer avec la SEMADER ;
- de vous engager à inscrire au Budget annexe de l'Eau - section Investissement le montant de 4 477 000 F (coût opération moins participation RHI) au titre de cette opération ;
- de m'autoriser à solliciter les subventions éventuelles (FRAFU ou autres...).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**



**DELIBERATION N° 95/5-16  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 06 octobre 1995**

**OBJET**

**RHI BASSIN COUDERC – BELLEPIERRE – RESEAUX PRIMAIRES**

**CONVENTION DE MANDAT A LA SEMADER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 95/5-16 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Vie Quotidienne et Entreprise Municipale/Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le programme de travaux, de viabilisation primaire de la RHI BASSIN COUDERC et de redimensionnement des canalisations de refoulement entre les réservoirs Reydellet – COUDERC et LACROIX pour un coût HT estimé à 7 498 000 F ;

**ARTICLE 2**

Approuve le projet de convention de mandat à confier à la SEMADER et autorise le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant ;

**ARTICLE 3**

S'engage à inscrire au Budget annexe de l'Eau – section Investissement le montant de 4 477 000 F pour la réalisation des travaux projetés (coût opération moins participation RHI) ;

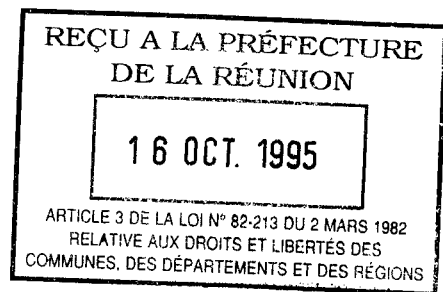
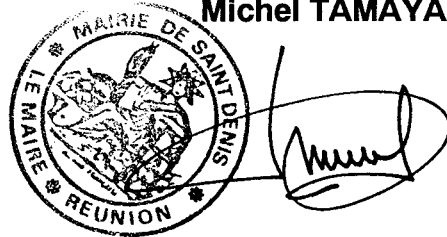
**ARTICLE 4**

Autorise le Maire à solliciter les subventions éventuelles (FRAFU ou autres...).

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 12 OCT. 1995

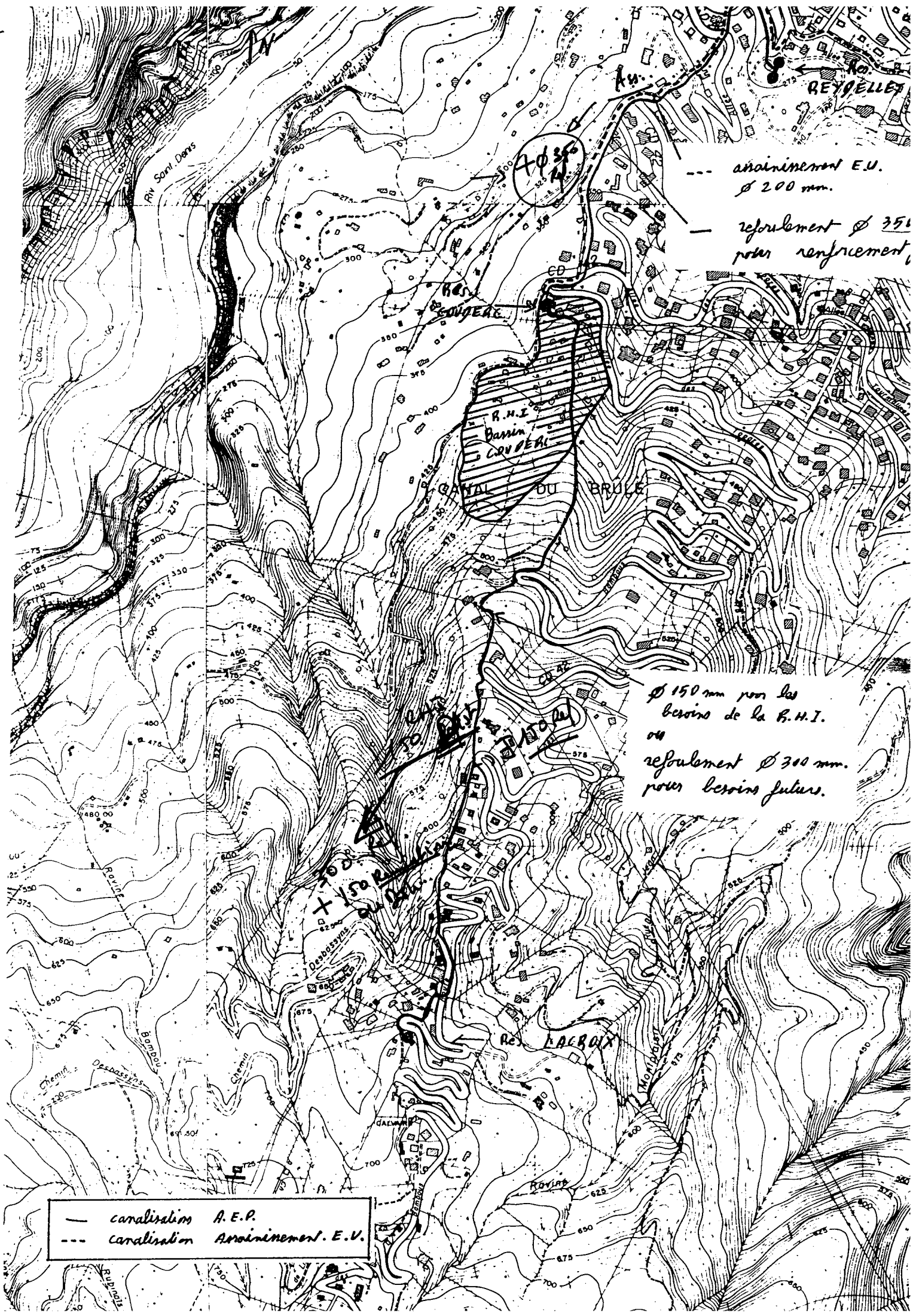
**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**



**TABLEAU DE SYNTHESE**

<p>① TRAVAUX RELATIFS A LA VIABILISATION DE LA RHI BASSIN COUDERC</p>	<p>② OPPORTUNITE DE REALISATION IMMEDIATE ET SIMULTANEMENT A ①</p>	<p>③ TRAVAUX NECESSAIRES A TERME</p>
<p>Diagram 1: Viabilisation de la RHI Bassin Couderc. Shows a network starting from 'E.U. EXISTANT' and 'RESERVOIR REYDELLET', passing through 'RESERVOIR COUDERC', and ending at 'RESERVOIR LACROIX'. Key elements include 'RESEAU E.U Ø 200 (1 100 ml)', 'ALIMENTATION A.E.P Ø 125 (180 ml)', and 'ALIMENTATION A.E.P Ø 150 (1 400 ml)'.</p>	<p>Diagram 2: Opportunité de réalisation immédiate et simultanément à ①. Similar to Diagram 1 but includes 'MISE EN GRAVITAIRE DU REFOULEMENT EXISTANT Ø 150' and 'REFOULEMENT A.E.P Ø 300 (1 400 ml)'.</p>	<p>Diagram 3: Travaux nécessaires à terme. Similar to Diagram 1 but includes 'ABANDON DU REFOULEMENT EXISTANT Ø 150' and 'ALIMENTATION A.E.P Ø 150 (1 400 ml)'.</p>

*à l'annexe*



REYBELLE

--- arainnement E.V.  
 Ø 200 mm.  
 — refolement Ø 350  
 pour renforcement,

700  
 350  
 Bassin  
 Couvert

Ø 150 mm pour les  
 besoins de la B.H.I.  
 ou  
 refolement Ø 300 mm.  
 pour besoins futurs.

— canalisations A.E.P.  
 --- canalisations Arainnement E.V.

TABLEAU DE SYNTHÈSE	① TRAVAUX RELATIFS A LA VIABILISATION DE LA RHI BASSIN COUDERC	② OPPORTUNITE DE REALISATION IMMEDIATE ET SIMULTANEMENT A ①	③ TRAVAUX NECESSAIRES A TERME
ZONE AVAL DE LA RHI BASSIN COUDERC	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réseau d'eaux usées Ø 200 Linéaire = 1 100 ml Coût = 1 607 678 Francs H.T.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réseau de refoulement AEP Ø 350 depuis le réservoir REYDELLET en parallèle au réseau d'eau usées. Linéaire = 850 ml Coût = 1 732 485 Francs H.T.</li> <li>Mise en domaine public d'une conduite d'alimentation AEP Ø 125 en parallèle au réseau d'eaux usées. Linéaire : 180 ml Coût = 93 600 Francs H.T.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pose différée de la conduite Ø 350 de refoulement. Linéaire = 850 ML coût = 2 078 982 Francs H.T.</li> <li>Pose différée de la conduite Ø 125 AEP. Linéaire = 180 ml Coût = 112 320 Francs H.T.</li> </ul>
ZONE AMONT DE LA RHI BASSIN COUDERC	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réseau d'alimentation eau potable Ø 150 depuis réservoir LACROIX. Linéaire = 1 400 ml Coût = 973 398 Francs H.T.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réseau de refoulement AEP Ø 300 depuis le réservoir COUDERC et mise en alimentation du refoulement Ø 150 existant. Linéaire 1 400 ml Coût = 1 921 199 Francs H.T.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pose différée de la conduite Ø 300 de refoulement (alimentation Ø 150 de la RHI déjà posée). Linéaire = 1 400 ml Coût = 2 953 001 Francs H.T.</li> </ul>
SYNTHÈSE	<p>COUT GLOBAL H.T. = 2 581 076.00 Francs T.T.C. = 2 826 278.22 Francs</p>	<p>COUT GLOBAL H.T. = 3 747 284.00 Francs T.T.C. = 4 103 275.98 Francs</p> <p><i>Cout global @ @ immédiat : 6.328.360,00 F</i> <i>Avantages : TTC : 6.929.554,20 F</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Gêne réduite pour riverains (1 intervention pour la pose de deux réseaux).</li> <li>Possibilité de mise en oeuvre de tous les réseaux (simultanéité d'intervention dans l'emprise réduite du sentier bétonné).</li> <li>Economie financière à long terme.</li> </ul> <p><u>Inconvénients :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nécessité d'engager les financements immédiatement (étude + travaux).</li> </ul>	<p>COUT GLOBAL H.T. = 5 144 303.00 Francs T.T.C. = 5 633 011.78 Francs</p> <p><i>Cout global @ @ différé : 7.525.379 F</i> <i>Inconvénients : TTC : 8.459.290,00 F.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Possibilité de mise en oeuvre à vérifier si réseau d'eaux usées déjà posé (du fait de l'étréitesse du sentier).</li> <li>Intervention similaire sur le même site à 6 mois d'intervalles. (Selon CGE la pose de refoulement Ø 300 est à prévoir en 1996).</li> <li>surcoût financier du fait de la difficulté de pose accrue (zone aval).</li> <li>Surcoût financier si conduite d'alimentation Ø 150 de la RHI déjà posée.</li> </ul>